

Questions orales

HARBOURFRONT

LE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LE PORT DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante des Travaux publics et concerne les déclarations contradictoires du gouvernement sur la façon dont il entend régler le sort des projets d'aménagement urbain dans le port de Toronto. Vendredi, le secrétaire d'État a annoncé un blocage complet de tout nouveau projet de développement. Le même jour, le ministre des Travaux publics a annoncé que certains projets seraient réalisés. La ministre aurait-elle l'obligance de préciser quels projets de développement sont visés par le moratoire et pourquoi?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je prends note de la question qui m'est posée et je m'assure que mon collègue des Travaux publics puisse faire le suivi.

[Traduction]

LES TYPES DE PROJETS ENVISAGÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, pendant qu'elle y sera, la ministre voudra-t-elle confirmer quels types de projets en particulier, à savoir les luxueux logements en copropriété ou les coopératives et les appartements pour personnes âgées, pourront aller de l'avant?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Je suis convaincue, monsieur le Président, que quel que soit l'avis qui sera transmis, ce sera un avis avec une approche globale.

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA COMMANDE DE SEMELLES DE RAILS EN ACIER

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gros des travaux de rénovation des rails effectués par le CP résulte d'initiatives du gouvernement fédéral. Par conséquent, le gouvernement ne croit-il pas que les commandes de semelles de rails en acier devraient être passées à des entreprises canadiennes? En d'autres mots, pourquoi une commande que Stelco avait l'habitude de remplir a-t-elle été accordée à une entreprise japonaise? Pourquoi permet-on que des emplois canadiens disparaissent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'aimerais que le député me donne plus de détails pour que je puisse lui donner une réponse complète.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que je suis prêt à donner des précisions au vice-premier ministre. J'aurais pensé qu'un député ministériel, peut-être un conservateur de la région de Hamilton, aurait déjà donné ces renseignements au gouvernement.

Le problème provient de ce que la commande est habituellement passée à Stelco. CP obtient de l'argent du gouvernement fédéral. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour s'assurer que les commandes sont passées à des entreprises canadiennes pour que les Canadiens aient des emplois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le Canadien Pacifique est une entreprise privée. Je pense que même l'opposition ne le contestera pas. Je devrai vérifier, tout comme le vice-premier ministre, si l'entreprise a procédé par appels d'offres, dans quelles circonstances les commandes ont été passées et quels motifs elle invoque. Le Canadien Pacifique est une entreprise privée appartenant à ses actionnaires et nous n'en sommes pas responsables. Nous sommes prêts à répondre du CN ou de toute autre société d'État.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À PORT-CARTIER—LA SUPPRESSION DE PROJETS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général concernant le projet chéri du premier ministre de faire construire, dans sa circonscription, un pénitencier qui coûtera 68 millions de dollars aux contribuables canadiens. Le solliciteur général est au courant des propos du vérificateur général qui a déclaré, sans équivoque possible, que la construction d'un pénitencier à Port-Cartier était tout à fait inutile. Le comble, c'est que 25 autres projets du Service correctionnel ailleurs au pays ont été supprimés.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens de la région de l'Atlantique pourquoi le gouvernement a laissé tomber la construction d'un pénitencier de 28 millions de dollars à Terre-Neuve, le projet d'immobilisations de 18 millions de dollars dans Westmorland, au Nouveau-Brunswick et celui de 5 millions de dollars à Springhill, en Nouvelle-Ecosse? Pourrait-il leur dire s'il est juste de supprimer ces projets tout en débloquent 68 millions de dollars pour le pénitencier du premier ministre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il n'y a absolument aucun rapport entre la construction du pénitencier de Port-Cartier et l'abandon d'autres projets dans l'Ouest ou dans l'Est du Canada. Le Service correctionnel comble les besoins des Canadiens dans toutes les régions du pays.

LE COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au solliciteur général, je me permets de lui rappeler qu'il n'a pas répondu à ma question. Je voudrais savoir pourquoi le premier ministre obtiendrait 68 millions de dollars pour faire construire un pénitencier dans sa circonscription, puisque le vérificateur général n'en voit pas du tout la nécessité, alors que 25 autres projets d'immobilisations du Service correctionnel ont été supprimés. Que le solliciteur réponde à cette question. Comment justifie-t-il la construction de ce pénitencier alors que tous ces projets sont abandonnés?